



CONVENTION de PARTENARIAT

CMCAS – CITE GASTRONOMIQUE - Bénéficiaires

Entre :

La Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale du personnel des Industries Electrique et Gazière de Bourgogne (CMCAS Bourgogne), ci-après dénommée CMCAS, Domiciliée : 33 ter Avenue de Paris - 71100 Chalon sur Saône. Représentée par son Président, Bruno CAMUZAT.

Et

Le Prestataire : Ville de Dijon – Pôle Culturel de la Cité internationale de la gastronomie et du vin

Domicilié : 12 Parvis de l'Unesco – 21000 DIJON

Représenté par :

Fonction :

Domaine de prestation proposée : Billetterie à Tarifs réduits

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la démarche décidée par les Instances des Organismes Sociaux des Industries Electrique et Gazière (IEG) « **Activités sociales pour tous et partout** », dans divers domaines (loisirs, sport, culture, équipement, ...) et dans un souci d'amélioration du pouvoir d'achat, en direction des bénéficiaires des Activités Sociales et de Santé des IEG, (ci-après dénommés bénéficiaires), les deux parties conviennent d'un partenariat dans les conditions ci-après.

Obligations de la CMCAS :

La CMCAS s'engage à :

- Fournir aux bénéficiaires des Activités Sociales du personnel des IEG une attestation annuelle dite « Attestation Carte ACTIV ! »
- A diffuser les informations du partenaire aux bénéficiaires.

Obligations du prestataire :

Le prestataire s'engage à :

- A fournir à titre gratuit à la CMCAS les supports de communication nécessaires à la diffusion de ses prestations (affiches ...)
- Appliquer des tarifs réduits sur les visites et ateliers proposés par la Ville de Dijon au sein de la cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon sur présentation l'attestation ACTIV, à tous les bénéficiaires qui y sont inscrits.

Obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires s'engagent à :

- Présenter l'attestation ACTIV afin de bénéficier du tarif réduit sous réserve de disponibilité au moment de la réservation.
- Régler le coût des achats.

Validité de la convention :

Cette convention est valable un an à compter de la date de signature et renouvelée par reconduction expresse

Cette convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec Accusé de réception, à minima deux mois avant la date d'échéance annuelle.

Fait en double exemplaire, lu et approuvé, à Chalon sur Saône, le 13 février 2023.

Le Prestataire

Le Président de la CMCAS

Cachets

Bruno CAMUZAT


Bruno CAMUZAT
Président de la CMCAS Bourgogne

CMCAS BOURGOGNE

33 ter, avenue de Paris
71100 CHALON SUR SAÔNE
Tél. 0970 818 814

P.J. : Exemple type carte « membre CMCAS ACTIV » et attestation annuelle

Attestation annuelle type

avec vous



voire **Carte**
membre cmcas
>activ!



**Nom de l'ouvrant droit
adresse**

Code postal commune

Attestation Carte ACTIV!

Monsieur,

Cette attestation ne peut être utilisée que par vous et vos ayants droit. Elle atteste votre qualité de membre de CMCAS, actualise votre situation et supplée votre carte ACTIV! Nous vous conseillons de la conserver précieusement pour :

- Accéder aux activités de la CCAS (séjours rouges, verts, bleus, campeurs libres...).
- Bénéficier d'offres passées entre CMCAS et partenaires locaux ou régionaux (théâtres, musées, cinémas...).

**Voire président(e) de CMCAS
nom du président**

Attestation valide du *J.J.J.* au *J.J.J.*

Nom de l'ouvrant droit

CD Né(e) le *J.J.J.*

CMCAS n° *J.J.J.* CMCAS *J.J.J.*

SLV n° *J.J.J.* nom de la SLV *J.J.J.*

Catégorie Restaurant *J.J.J.*

Bénéficiaire

Nom des ayants droits

Adresse *J.J.J.*

N° *J.J.J.* Coefficient

Social *J.J.J.*

Date naiss. *J.J.J.* Date fin droits *J.J.J.*

Code postal commune